

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: R-co 4Change
Green Bonds

Identifiant d'entité juridique:
969500FRPZ4BZX26PP58

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: 97%**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : 97%**

Il **promouvait des caractéristiques**

environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de [N/A] d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

R-co 4Change Green Bonds a pour objectif environnemental principal le financement de la transition énergétique et la contribution à la transition écologique via des investissements dans des obligations vertes dont le produit de l'émission est destiné à financer des projets « verts » ou « durables » ayant un impact positif sur l'environnement.

De manière plus générale, les objectifs poursuivis par les émetteurs privés qualifiés d'investissements durables qui composent le produit sont :

- La contribution positive générale des entreprises au moyen de leurs revenus contributifs, c'est-à-dire liés à des activités aux impacts positifs sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, ...) ou à leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution à des objectifs environnementaux, tels que ceux de la réduction des émissions alignés avec l'Accord de Paris ou encore de la réduction hydrique ;
- La contribution à des objectifs sociaux, à travers l'alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies n°5 – égalité entre les sexes, n°8 – travail décent et croissance économique ou n°10 – inégalités réduites.

Au 30/12/2022 , le produit a réalisé 95,62% de son actif net dans des émetteurs privés qualifiés d'investissements durables, dont 95,62% ont contribué à un objectif environnemental, et 95,62% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Au titre de l'année 2022, nous avons utilisé les données disponibles MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

Au 30/12/2022 , le niveau d'alignement taxonomique du produit est de 92,09% . Ils ont contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur nous utiliserons une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

Les émetteurs publics ont quant à eux poursuivis les objectifs suivants :

- La contribution positive générale des Etats au moyen de leurs émissions de dette durable (Green, Social, Sustainable Bonds) ;
- La contribution positive environnementale : Signataire de l'Accord de Paris ou de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique ;
- La contribution positive sociale : Performance en matière d'égalité (indice GINI) et de liberté de la presse (Freedom House).

Au 30/12/2022 , le produit a réalisé 1,62% de son actif net dans des émetteurs souverains qualifiés d'investissements durables, dont 1,62% ont contribué à un objectif environnemental, et 1,62% ont contribué à un objectif social, tels que mentionnés ci-dessus.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour faire la promotion des caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est disponible en annexe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique que nous réalisons pour ce produit. Ainsi, aucune comparaison avec les précédents exercices ne peut être fournie.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuiront pas de manière significative à un objectif environnemental ou social, notre procédure « DNSH » pour les produits avec un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives qui permettent de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) obligatoires de ces investissements sur les facteurs de durabilité.

Nous utilisons également dans notre approche les notations ESG, comme garde-fou minimal en matière de performance durable globale.

Afin de renforcer son caractère durable, le compartiment applique des exclusions sectorielles sur tout son portefeuille, permettant ainsi de limiter les préjudices environnementaux et sociaux. Les secteurs suivants sont exclus : charbon thermique, armement, tabac, pornographie et jeux de hasard.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des PAI obligatoires est réalisée au sein des différents pans de la démarche durable de la société de gestion : à travers le socle commun d'exclusions de la société de gestion, la méthodologie d'analyse ESG et financière combinée, les exigences durables au niveau des portefeuilles, la politique d'engagement et de gestion des controverses ainsi que la mesure et le pilotage d'indicateurs de performance ESG.

Nous portons une attention plus particulière aux déclarations des entreprises sur les PAI 1, 2, 3, 10, 13 et 14 ainsi qu'au PAI 16 pour les émetteurs publics.

De manière générale, l'intégration des principales incidences négatives dans le processus d'investissement est renforcée par l'exclusion de certains secteurs controversés de par leurs impacts environnementaux et/ou sociaux.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le fonds applique les garanties minimales que constituent ces exclusions normatives sur tout le portefeuille :

- Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme
- Les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité sur lesquelles Rothschild & Co Asset Management Europe concentre ses efforts de manière prioritaire :

o Emetteurs privés

- Changement climatique
 - o Les émissions et l'intensité en gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PAI 1 & 3)
 - o L'implication dans les combustibles fossiles (PAI 4)
 - o L'exposition à des émetteurs non engagés à l'atteinte de l'Accord de Paris (PAI optionnel climat 4)
- Droits de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o La violation des normes éthiques fondamentales (PAI 10)
 - o La diversité des genres au sein des organes de gouvernance (PAI 13)
 - o L'implication dans les armes controversées (PAI 14)
 - o L'exposition à des émetteurs aux processus de lutte contre la corruption fragiles (PAI optionnel social/droits de l'Homme 15)

o Emetteurs souverains :

- Droit de l'Homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - o L'exposition à des pays en situation de violation des droits de l'Homme et soumis à des sanctions à ce titre (PAI 16)

Dans le cadre de la prise en compte des PAI, nous avons eu recours à la méthodologie et aux données de notre prestataire externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives se décline opérationnellement à travers l'ensemble des éléments de notre approche durable : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, démarche d'engagement et reporting ESG. Pour ce produit, nous reportons annuellement sur l'ensemble des PAI obligatoires et optionnels choisis pour la Société de gestion.

En complément de ce qui précède, le produit financier considère des PAI supplémentaires, qui sont directement en lien avec la stratégie d'investissement :

- L'absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PAI obligatoire Social 11)
- Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental (PAI optionnel (non choisi par la SGP) Climat 16) – (entreprises)

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 1	5580,22	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 2	6962,46	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 3	0	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 12	6962,46	TCO2
1. Emissions de GES	Emissions de GES scope 123	6962,46	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 1	66,37	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 2	82,81	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 3	0	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 12	82,81	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone_scope 123	82,81	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone scope 123	1044,42	TCO2/ MEUR
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	14,3	%
5. Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	Part de la consommation et de la production d'énergies non renouvelables	59,45	%
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur A	0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur B	0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur C	1,37	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur D	3,27	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur E	0	GWH/ MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur F	0	GWH/ MEUR

6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur G	0	GWH/MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur H	0,44	GWH/MEUR
6. Intensité de la consommation d'énergie à fort impact climatique	Secteur L	0,66	GWH/MEUR
7. Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	Activités à impact négatif sur les zones sensibles en matière de biodiversité	0	%
8. Emissions dans l'eau	Emissions dans l'eau	40,51	T/ MEUR
9. Ratio de gestion des déchets dangereux	Ratio de gestion des déchets dangereux	0,03	T/ MEUR
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	26,74	%
12. Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	Ecart de rémunération hommes / femmes non ajusté	11,52	%
13. Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	Diversité hommes / femmes au sein du conseil d'administration	37,5	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	173,92	TCO2/MEUR de PIB
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (nombre de pays)	0	en nombre
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en relatif)	0	%
16. Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	Pays d'investissement sujets à des violations sociales (en % d'encours)	0	%
4 (optionnel). Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	39,63	%
15 (optionnel). Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	Absence de politiques anti-corruption et pots-de-vin	6,43	%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 30/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
RMM Court Terme C	Autres	2,57%	Zone euro
Erg Spa 0 1/2 09/11/27	Services publics	1,63%	Italie
Cades 0 3/8 09/23/25	Etat	1,62%	France

Ing Groep Nv 4 5/8 01/06/26	Banque	1,35%	Pays-Bas
Bnp Paribas 1.675 06/30/27	Autres	1,33%	France
Electricite De France Sa 3 5/8 10/13/25	Services publics	1,32%	France
Citigroup Inc 1.678 05/15/24	Banque	1,16%	Etats-Unis
Abn Amro Bank Nv 2.47 12/13/29	Banque	1,10%	Pays-Bas
Natwest Group Plc 2.359 05/22/24	Banque	1,07%	Royaume-Uni
Gecina 1 3/8 01/26/28	Services financiers	1,04%	France
Vonovia Se 0 5/8 03/24/31	Services financiers	1,02%	Allemagne
Toyota Motor Credit Corp 2.15 02/13/30	Autres	1,00%	Etats-Unis
Societe Generale 0 7/8 09/22/28	Banque	0,98%	France
Royal Bank Of Canada 1.15 07/14/26	Banque	0,96%	Canada
Upm-kymmene Oyj 0 1/8 11/19/28	Autres	0,93%	Finlande



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

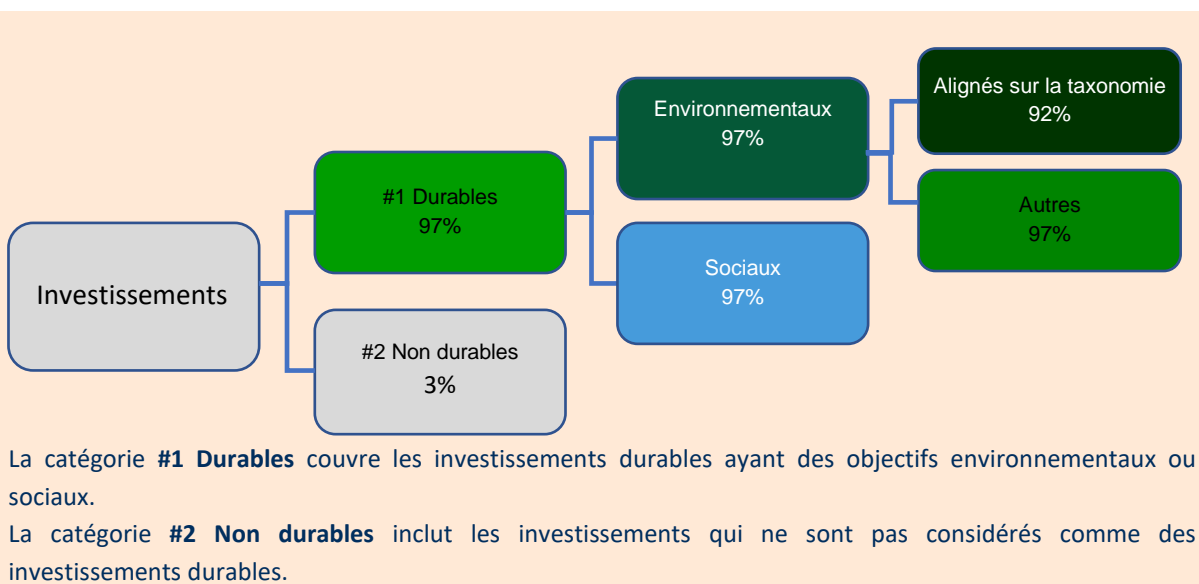
Quelle était l'allocation des actifs?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Les chiffres d'allocation des actifs présentés ci-dessus sont exprimés en pourcentage de l'actif net.

Au titre de l'année 2022, nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur nous utiliserons une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteurs	% d'actifs
Santé	0,60%
Autres	2,80%
Technologie	1,50%

Etat	1,60%
Chimie	3,50%
Banque	36,10%
Services Financiers	13,10%
Télécommunications	3,50%
Services Publics	22,90%
Assurance	3,20%
Energie	0,70%
Construction	0,90%
Biens Industriels	2,90%
Consommation non cyclique	1,20%
Matières Premières	1,80%
Automobiles	3,70%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la commission.

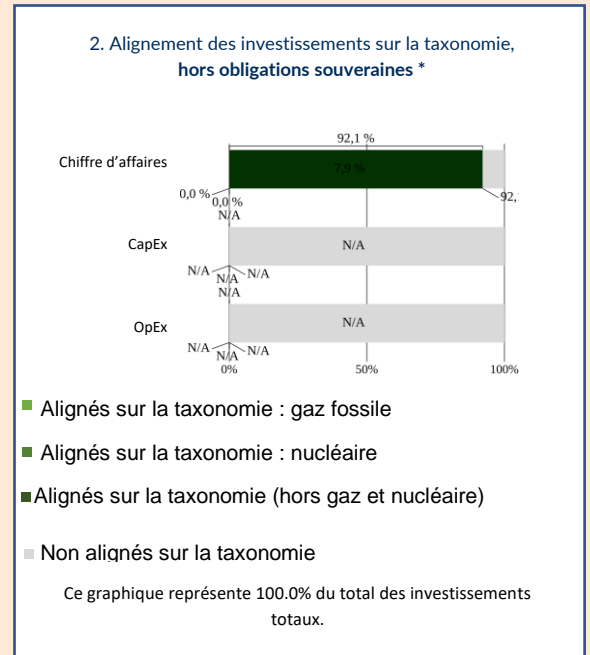
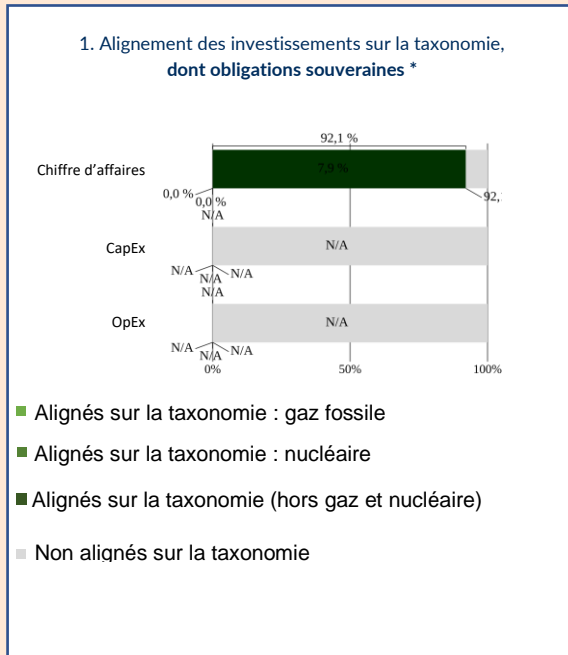
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Au titre de l'année 2022, nous avons utilisé les données taxonomiques disponibles de MSCI ESG Research. Il s'agit de données estimées.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur nous utiliserons une donnée nouvellement reportée par MSCI ESG Research et conforme aux exigences réglementaires.

Par manque de données sur l'exercice, la répartition entre les CapEx et les OpEx, et entre le nucléaire et le gaz fossile, n'est pas disponible.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Par manque de données, nous ne disposons pas de la répartition entre les différents types d'activités pour l'exercice.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?


Il s'agit du premier rapport périodique que nous réalisons pour ce produit. Aussi, aucune comparaison avec les précédents exercices ne peut être fournie.



Quelle était la proportion d'investissements durables

ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 97,24% de l'actif net.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Parmi les investissements durables réalisés, la part avec un objectif social est de 97,24% de l'actif net.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le produit financier peut détenir des liquidités à titre accessoire. Nous prenons en compte la notation ESG de la banque dépositaire. Les liquidités peuvent également être investies dans des OPC monétaires gérés par notre société de gestion, respectant notre politique ESG et dont nous disposons de la transparence complète.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

Au cours de l'exercice, le produit a pu connaître des révisions d'allocation en lien avec son processus durable et son objectif d'investissement durable.

Celles-ci ont pu porter sur des changements d'expositions sectorielles et/ou sur des émetteurs spécifiques, en lien avec les mises à jour des listes d'exclusion et/ou des cas d'investissement, le respect des exigences durables du produit, la gestion de controverse et/ou des actions d'engagement.

Notre rapport d'engagement et de vote revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote déployées au cours de l'année ainsi que sur des exemples de cas concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management Europe. Il est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.

Des éléments plus spécifiques au secteur des énergies fossiles sont également disponibles dans ce rapport, en ligne avec les exigences du label Towards Sustainability, ainsi que d'un rapport d'impact, publiés sur notre site internet.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les objectifs d'investissement durable.

En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large?

L'indice Bloomberg Barclays Global Green Bond Index : Corporate (non couvert et calculé en Euro coupons inclus) (code Bloomberg I31591EU Index) est une sous-partie de l'indice Bloomberg Barclays Global Green Bond Index. Les indices Green Bond offrent une option pour les investisseurs qui cherchent à générer un impact environnemental positif grâce à leurs investissements. Ils offrent une mesure objective et robuste du marché mondial des titres à revenu fixe émis pour financer des projets à bénéfices environnementaux directs. L'indice Bloomberg Barclays Green Bond : Corporate exclue les obligations gouvernementales et para-gouvernementales de l'indice pour se concentrer uniquement sur le marché des obligations vertes de sociétés mondiales. De ce fait, l'indice Bloomberg Barclays Global Green Bond Index : Corporate diffère des indices crédit composés d'émissions conventionnelles d'émetteurs privés.

Cet indice est calculé par Bloomberg et est disponible sur le site [bloombergindices.com](https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/bloomberg-barclays-indices-fact-sheetspublications/) via le lien <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/bloomberg-barclays-indices-fact-sheetspublications/>.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?

Au 30/12/2022, le compartiment est investi pour 91,83% de son actif net en obligations vertes sélectionnées sur la base du respect du standard de marché actuel des Green Bonds Principles définis par l'International Capital Market Association (ICMA).

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Le compartiment a surperformé son indice de référence ESG. En effet, la performance financière du compartiment sur l'exercice 2022 est de -15,02% pour la part principale C EUR (code ISIN FR0013513132), et elle est de -15,51% pour son indicateur de référence – l'indice Bloomberg Barclays Global Green Bond Index : Corporate (code Bloomberg I31591EU Index).

Nous rappelons que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Le compartiment a sousperformé l'indice large de marché. En effet, La performance financière du compartiment sur l'exercice 2022 est de -15,02% pour la part principale C EUR (code ISIN FR0013513132), et elle est de -14,17% pour l'indice large de marché – l'indice Markit iBoxx TM € Corporates (code Bloomberg QW5A Index).

Dans une année 2022 marquée par la hausse des taux américains et européens, la performance en euro des obligations vertes mondiales a été légèrement négative (par rapport à des obligations classiques), en partie du fait de la sensibilité principalement moyen terme du gisement.

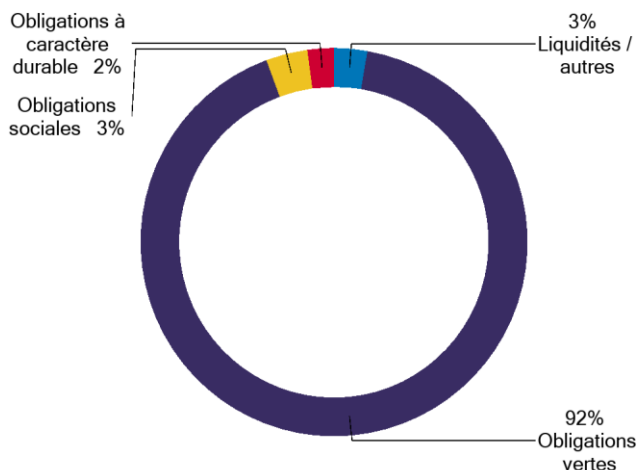
Nous rappelons que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



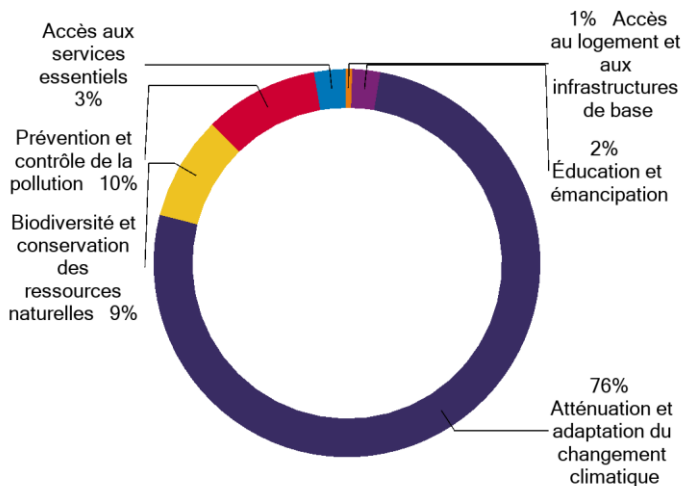
R-co 4Change Green Bonds C EUR

Rapport de gestion | ESG

Répartition par type d'obligation



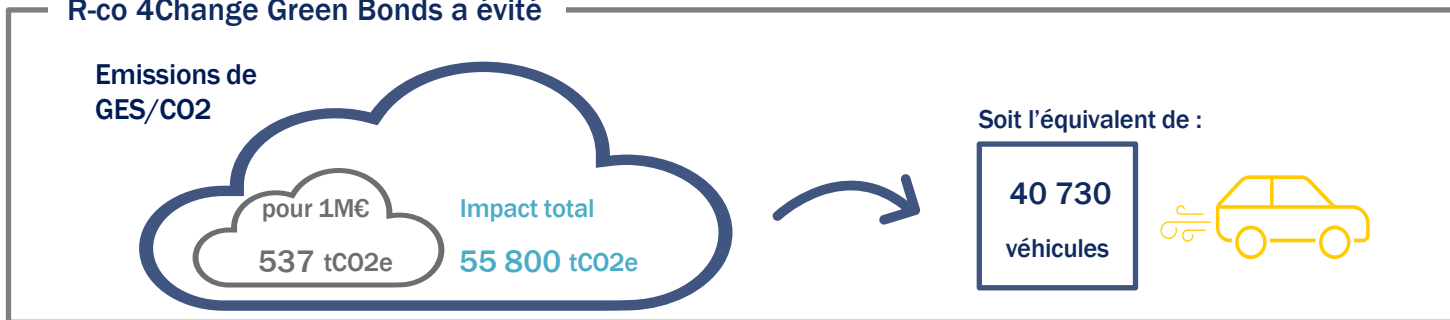
Répartition par thème



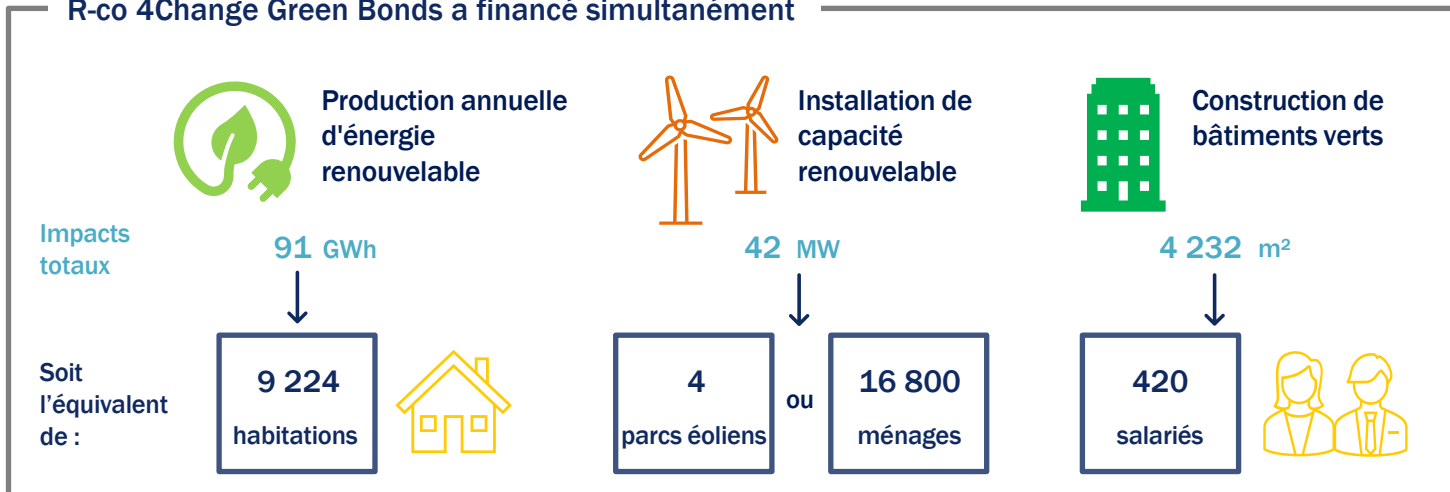
Indicateurs d'impact et équivalents

Sur la base de 46% des rapports d'impact publiés

R-co 4Change Green Bonds a évité



R-co 4Change Green Bonds a financé simultanément



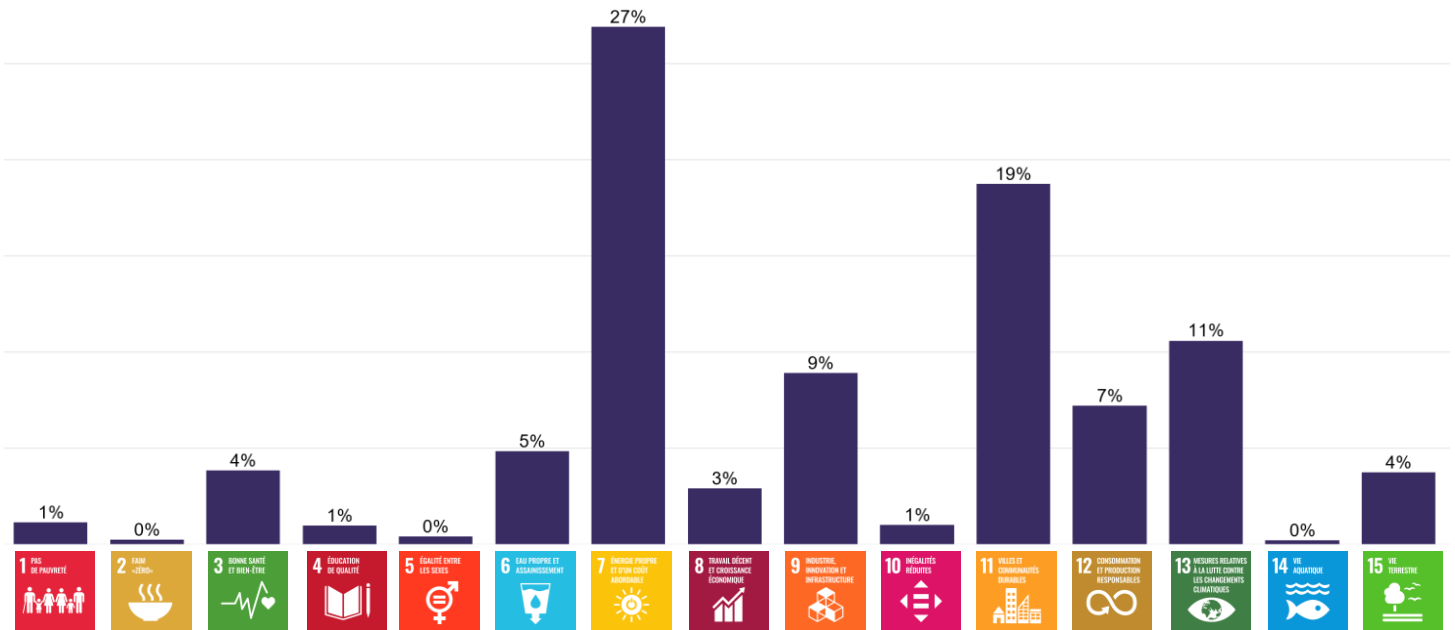
Source : Rothschild & Co Asset Management Europe



Objectifs de développement durable

Pourcentage du portefeuille aligné avec les objectifs de développement durable

Taux de couverture : **91%**



Les objectifs de développement durable répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Par leurs activités, les entreprises peuvent contribuer directement à la réalisation de ces objectifs.

- 1 PAS DE PAUVRETÉ** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- 2 FAIM ZÉRO** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT** Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET À UN COÛT ABORDABLE** Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES** Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES** Établir des modes de consommation et de production durables
- 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- 14 VIE AQUATIQUE** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- 15 VIE TERRESTRE** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



Comparatif des émetteurs

Notation ESG

Portefeuille

Rating **AA** Score/10 **7.5**

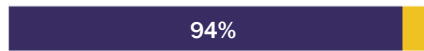
Indice de référence

Rating **A** Score/10 **7.0**

Taux de couverture

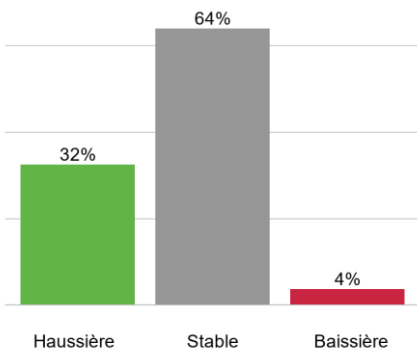
Nombre de titres détenus 149

Nombre de titres notés 142



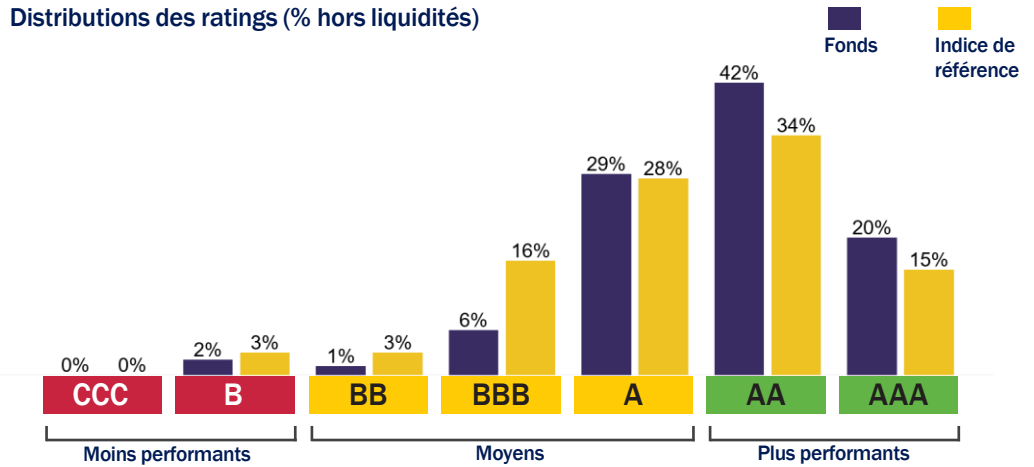
% de l'actif net total du portefeuille

Évolution des ratings (12 mois)



Rating ESG

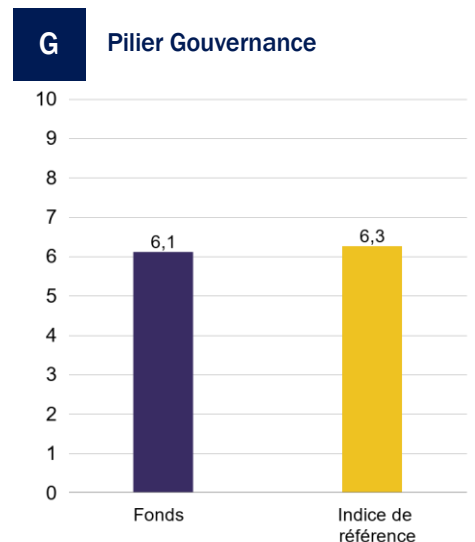
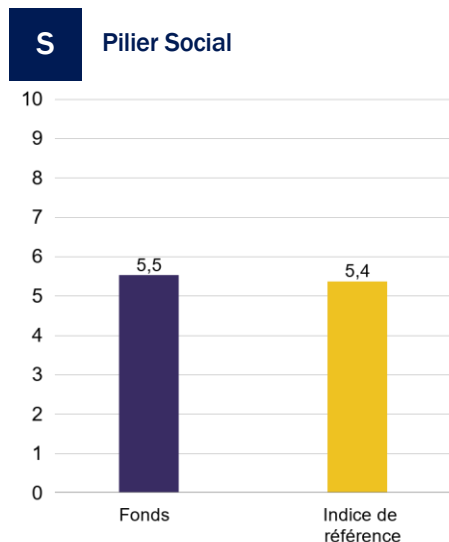
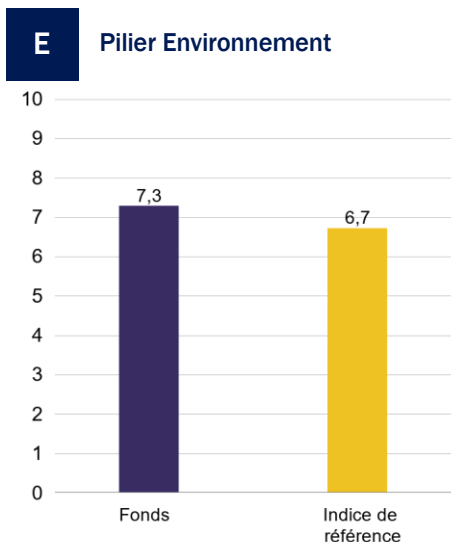
Distributions des ratings (% hors liquidités)



Distributions des ratings par secteur (% hors liquidités)

Secteur	Poids	Non noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Biens de consommation	4.9%	-	-	29.0%	-	11.8%	48.5%	10.6%	-
Energie	2.3%	-	-	-	-	-	-	71.3%	28.7%
Financières	51.7%	3.0%	-	-	2.4%	7.4%	25.8%	47.9%	13.4%
Industrie	4.2%	11.3%	-	14.7%	-	-	-	55.4%	18.6%
Matériaux de base	5.4%	-	-	-	-	12.9%	45.6%	10.3%	31.3%
Santé	0.6%	-	-	-	-	29.4%	70.6%	-	-
Services aux collectivités	20.8%	6.3%	-	-	-	3.7%	19.4%	36.2%	34.4%
Souverains	2.4%	-	-	-	-	-	67.6%	-	32.4%
Technologie	1.5%	-	-	-	-	-	100.0%	-	-
Télécommunications	3.5%	-	-	-	-	-	34.1%	53.5%	12.4%
OPCVM	2.6%	100.0%	-	-	-	-	-	-	-

Comparaison des notes ESG par pilier





Intensité carbone (scopes 1 et 2)

Taux de couverture :
% de l'actif net total du
portefeuille

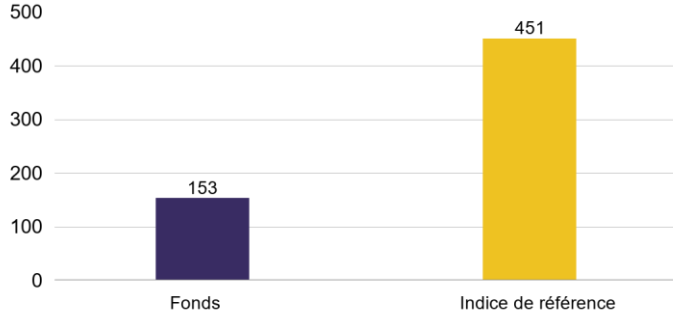
94%

Ecart de contribution à l'intensité carbone :

-298

tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires

Intensité carbone (tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires)



Principaux secteurs contributeurs à l'intensité carbone du fonds

Emetteurs	Poids	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Services aux collectivités	20,8%	82,8	54%
Matériaux de base	5,7%	29,0	19%
Financières	54,9%	16,3	11%
Top 3	81,4%	128,1	84%

Note

Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 par millions d'USD de chiffre d'affaires

Principaux émetteurs contributeurs à l'intensité carbone

Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (Mt/Co2)	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
ERG SPA	1,7%	AA	8,5	8,1	1,2	13,8	9,0%
ENGIE SA	2,1%	AA	7,7	7,0	40,9	12,4	8,1%
AIR LIQUIDE FINANCE	0,8%	A	4,6	6,6	36,4	11,0	7,2%
EDP FINANCE BV	1,4%	AAA	9,5	8,4	9,9	9,4	6,2%
VATTENFALL AB	1,5%	AA	7,6	7,6	12,2	7,9	5,2%
Top 5	7,6%				100,6	54,5	35,7%

Note

Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 (scopes 1 et 2) par millions d'USD de chiffre d'affaires

Objectifs de réduction des émetteurs et transition bas carbone

Pourcentage d'émetteurs ayant un objectif de réduction des émissions carbone



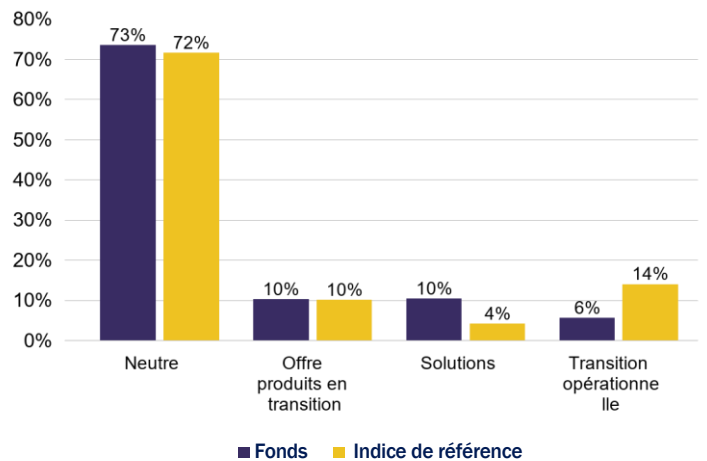
Score de transition vers une économie bas carbone



Taux de couverture :

95%

Répartition des émetteurs par catégorie de transition



Ce score (de 0 à 10) évalue la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux.

Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Méthodologie

La transparence est une dimension fondamentale pour le marché des obligations durables et le cadre volontaire des principes édictés par l'International Capital Market association (ICMA). Ainsi, de nombreuses publications jalonnent la vie des projets indirectement financés par les porteurs de R-co 4Change Green Bonds. Pour mesurer l'impact environnemental du fonds, Rothschild & Co Asset Management Europe compile ces publications liées à la durabilité pour l'ensemble des projets financés lorsqu'ils sont disponibles ; programmes d'émission vert, revues externes indépendantes de ceux-ci (il s'agit des Second Party Opinion ou SPO), rapports de durabilité des émetteurs ou dédiés aux émissions vertes notamment.

La consolidation de l'analyse des projets financés permet à Rothschild & Co Asset Management Europe de participer à cette démarche de transparence du marché et de proposer dans ce rapport une synthèse du positionnement durable du fonds.

Répartition par thème

Les programmes d'émissions et les SPO des obligations durables conformes aux principes de l'ICMA précisent systématiquement l'utilisation des fonds (il s'agit des « Use of proceeds » ou UoP). Les principes de l'ICMA stipulent 16 UoP prédéfinis pour les projets, 10 environnementaux et 6 sociaux que Rothschild & Co Asset Management Europe a choisi de regrouper en 6 grands thèmes de durabilité.

Le graphique présente la part de l'actif hors liquidité (rebasé sur 100%) par thème de durabilité. Lorsqu'une émission soutient plusieurs UoP sous-jacents, le poids de cette ligne dans l'actif est alors équilibré entre ces UoP (par exemple 0.1% par UoP pour une ligne de 0.50% de l'actif qui soutiendrait 5 UoP).

Indicateurs d'impact et équivalents

Afin de rendre tangible les impacts durables du fonds, Rothschild & Co Asset Management Europe compile les rapports annuels d'impacts des émetteurs financés lorsqu'ils sont disponibles afin de répertorier 4 indicateurs clefs pour les projets financés.

Pour chaque indicateur clef, l'impact de chaque titre, lorsqu'il est publié, est proratisé en fonction de la part de l'émission détenue par le fonds.

Bien souvent, les émissions récentes n'ont pas de rapport d'impact disponible. Par ailleurs, un indicateur caractérise souvent un secteur en particulier. Ces deux raisons peuvent limiter le taux de couverture de chaque indicateur clef. Rothschild & Co Asset Management Europe communique sur la part d'actif présentant un rapport d'impact annuel disponible, indépendamment du taux de complétion de l'indicateur et ne rebase pas lesdits impacts sur 100% de l'actif pour bien représenter les différents impacts du fonds. Enfin, les 4 impacts bruts du fonds sont également illustrés par une équivalence basée sur des statistiques publiées par des agences publiques françaises ou assimilées.

- Emissions de gaz à effet de serre évitées

Présenté en tonnes d'équivalent CO₂ (tCO₂e), l'indicateur vise à quantifier les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) que les projets ont évitées. L'impact brut est présenté pour un million d'euros investis dans le fonds et pour l'ensemble du fonds. L'équivalence représente le nombre de véhicules fictivement retirés de la circulation, leurs émissions annuelles théoriques étant équivalentes en tCO₂e à l'impact brut du fonds. La base de calcul retenue est de 1.37 tonne de CO₂ par véhicule et par an (sources : Ademe et INSEE).

- Production d'énergie renouvelable

Présentée en gigawatt-heure (GWh), l'indicateur retient la production annuelle totale d'énergie provenant de sources renouvelables financées par les obligations détenues. L'impact brut est présenté pour l'ensemble du fonds (sur la part des titres pour lesquels un rapport d'impact est disponible).

L'équivalence représente le nombre de foyers pouvant être pleinement alimentés en électricité pendant un an grâce à cette quantité d'énergie produite.

L'indicateur est calculé sur la base d'une consommation de 9 900 kWh par an pour une maison de 3 habitants avec chauffage et eau chaude électrique.

- Installation de nouvelles infrastructures d'énergie renouvelable

Présenté en mégawatt (MW), l'indicateur tient compte de la capacité productive renouvelable installée au titre des projets financés par le fonds. L'impact est présenté pour l'ensemble du fonds (sur la part des titres pour lesquels un rapport d'impact est disponible).

L'équivalence présente le nombre de parcs éoliens de taille moyenne nécessaires pour atteindre cette puissance productive en retenant une base de 10 MW par parc (source : Ministère de la Transition Ecologique).

Pour cet indicateur, une équivalence alternative présente le nombre de ménages pouvant être reliés au réseau électrique français grâce à cette puissance avec une base de 0.0025 MW en moyenne par ménage (source : Ministère de la Transition Ecologique).

- Construction de bâtiments écologiques

Présenté en mètre carré (m²), l'indicateur retient la surface de bâtiments écologiques financés et construits selon les normes environnementales reconnues. L'impact est présenté pour l'ensemble du fonds (sur la part des titres pour lesquels un rapport d'impact est disponible).

L'équivalence présente le nombre de salariés pouvant occuper ces nouvelles surfaces construites en retenant une base de 10m² par salarié (base légale française).

Objectifs de Développement Durable (ODD)

L'identification des ODD soutenus par les obligations vertes est d'abord réalisée à partir de l'analyse des programmes d'émissions et des revues externes indépendantes. Ainsi, le graphique présente la contribution consolidée du fonds aux différents ODD en pourcentage de l'actif non rebasé.

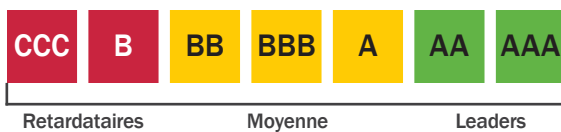
Une part minimale du portefeuille pourrait ne pas être renseignée en fonction de la date et du pays d'émission ; le ratio de couverture associé au graphique précise la part du portefeuille analysée. A l'instar des UoP, si une émission est liée à plusieurs ODD, son poids est équilibré entre eux.



Glossaire

Notation ESG

La notation ESG, basée sur des données fournies par MSCI ESG Research ©, est mesurée sur une échelle allant de AAA (notation la plus élevée) à CCC (notation la plus faible). La notation est basée sur l'exposition de l'entreprise sous-jacente aux risques de durabilité spécifiques à l'industrie et sur sa capacité à atténuer ces risques par rapport à ses pairs. La note globale du portefeuille est calculée sur une base sectorielle relative, tandis que les notes individuelles E, S et G sous-jacentes sont absolues. La note globale ne peut donc pas être considérée comme une moyenne des notes E, S et G individuelles.



Correspondance entre notations et scores

Rating	Score final industrie /10
AAA	8.6 - 10.0
AA	7.1 - 8.6
A	5.7 - 7.1
BBB	4.3 - 5.7
BB	2.9 - 4.3
B	1.4 - 2.9
CCC	0.0 - 1.4

Intensité Carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leurs poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la Poche carbone du portefeuille.

$$\frac{\text{Tonnes d'émissions de CO}_2}{\text{Millions d'euros de Chiffre d'affaires}}$$

Pour une société donnée, l'intensité carbone retenue se définit comme le montant annuel (année N) des émissions de CO2 (scopes 1 et 2) divisé par le Chiffre d'Affaires annuel (année N) de ladite société. Le calcul d'intensité carbone de la Poche Carbone est rebasé sur 100 pour tenir compte du taux de couverture disponible sur l'indicateurs Intensité carbone. Les données nécessaires à ces calculs peuvent provenir de prestataires de données externes (MSCI ESG Research ©).

Scope 1 : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel;

Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques telles que les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations électriques, les consommations de chaleur, de vapeur ou encore de froid.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à

réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants :

(i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10)

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

- *Asset Stranding* peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);
- Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);
- Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);
- Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);
- Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).



Disclaimer

Édité par Rothschild & Co Asset Management Europe, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173. Toute reproduction partielle ou totale de ce document est interdite, sans l'autorisation préalable de Rothschild & Co Asset Management Europe, sous peine de poursuites.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS.

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clef pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts du fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management Europe information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or redisseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Il est possible de supposer que le prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research, fait face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques ESG extra-financiers) qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG extra-financière du modèle MSCI ESG Research mais qui est traité en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG extra-financiers les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant). »

- Risque lié aux critères extra-financiers (ESG)

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG. »

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DICI, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com